



La Coalition de la Diaspora Togolaise pour L'Alternance et la Démocratie (CODITOGO)

LETTRE OUVERTE

À

Ministère des Affaires Etrangères
Accueil Quai d'Orsay

21 FEV. 2025

COURRIER ARRIVÉ

Monsieur le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères,
37 Quai d'Orsay, 75007 Paris - FRANCE

Paris, le 18 février 2025

OBJET : La France ne saurait accréditer sur son territoire une personne impliquée dans de nombreux cas d'atteintes graves aux droits de l'homme et nommé ambassadeur par le régime de Lomé

Monsieur le Ministre,

CODITOGO a appris le 13 février 2025, par voie de presse, que le Colonel Ouro-Koura Tchagara AGADAZI a été nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République togolaise près la République française. Cette nomination constitue d'une part, pour l'ensemble du peuple togolais en quête de liberté et de démocratie, une provocation et d'autre part une insulte pour la République française.

Monsieur le Ministre,

CODITOGO tient à porter à votre connaissance des informations liées à l'implication du Colonel Ouro-Koura Tchagara AGADAZI dans les violences politiques et les graves violations des Droits de l'Homme au Togo de 1990 à 2017.

En effet, alors qu'il était en poste à la marine togolaise, l'Enseigne de Vaisseau Première classe (Lieutenant) Ouro-Koura Tchagara AGADAZI se serait personnellement impliqué dans la répression sanglante et l'assassinat des militants de l'opposition au rond-point du Port Autonome de Lomé dans les années 1991, 1992 et 1993 sous les ordres du Commandant Narcisse Yoma DJOUA, un autre tristement célèbre criminel de l'armée togolaise.

En 2005, lors de la répression meurtrière et sanglante ayant balisé la voie à la prise du pouvoir de Faure GNASSINGBÉ succédant à son père, le Lieutenant-colonel Ouro-Koura Tchagara AGADAZI était le principal coordonnateur des milices appuyées par certains enfants de feu GNASSINGBÉ Eyadema qui ont massacré avec des armes de guerre les militants de l'opposition. Le rapport de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH) rendu public en décembre 2005 cite nommément « *M. Agadazi avec une équipe de milices et 7 bérets rouges, qui s'était chargée de la répression à Komah, Dadambara, Kparato et Tchalo* ».

Monsieur le Ministre,

CODITOGO tient à vous rappeler que les tueries de 2005 ayant précédé l'accession de Faure GNASSINGBÉ au pouvoir ont fait l'objet de deux enquêtes internationales : celle de l'ONU à travers la « *Mission d'établissement des faits chargée de faire la lumière sur les violences et les allégations de violations des Droits de l'Homme survenues au Togo avant, pendant et après l'élection présidentielle du 24 avril 2005* » qui a conclu à plus de cinq cent morts ; et celle de la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH) et son association membre la LTDH à travers une Mission d'enquête internationale qui a conclu à plus de mille morts. À ce jour, les présumés auteurs et commanditaires de ces tueries massives impliquant l'armée togolaise et les milices à la solde du régime n'ont fait l'objet d'aucune poursuite devant les juridictions compétentes.

En 2017, lors des manifestations populaires organisées par le Parti National Panafricain (PNP) exigeant les réformes politiques, une vague d'expéditions punitives et de répressions sanglantes s'est abattue sur les militants de ce parti et l'ensemble des partisans de l'opposition sur toute l'étendue du territoire.

Dans une prise de parole publique, le Colonel Ouro-Koura Tchagara AGADAZI, alors ministre de l'agriculture,



La Coalition de la Diaspora Togolaise pour L'Alternance et la Démocratie (CODITOGO)

de l'élevage et de la pêche, a accusé à tort les militants du PNP de recourir au mode opératoire qui serait celui des *djihadistes de Tombouctou (Mali)*. Cette accusation non fondée a servi de prétexte à la répression sanglante et aux nombreuses exactions dont ont été victimes les populations des villes de Sokodé et Bafilo, fiefs du PNP.

Malgré les nombreux morts, disparus et déplacés enregistrés, la ville de Sokodé, ville martyre, est toujours assiégée par les militaires à ce jour. Le Colonel Ouro-Koura Tchagara AGADAZI a été un acteur majeur des événements particulièrement sanglants et douloureux qu'a connus la ville de Sokodé dont lui-même est originaire.

Monsieur le Ministre,

La France, pays des Droits de l'Homme et des Libertés, ne saurait dérouler le tapis rouge à un criminel dont la nomination au poste d'ambassadeur de la République togolaise en France sonne comme une récompense pour les basses besognes exécutées tout au long de sa carrière. Ceci ne fait l'ombre d'aucun doute lorsqu'on se rappelle de tous les honneurs que le régime de Faure GNASSINGBÉ a rendus au Major Bilizim KOULOUM, plusieurs fois cité dans le rapport onusien comme auteur et meneur des tueries à grande échelle commises dans la préfecture de l'Ogou.

La France a jugé et juge encore certains auteurs du génocide rwandais qui se sont réfugiés sur son territoire. Accepterait-elle d'accueillir sur le même territoire, au titre d'ambassadeur, un officier supérieur togolais formellement impliqué dans les violences politiques, les exactions et les tueries dans son pays ?

Au moment où les relations entre la France et les peuples africains en quête de liberté, de souveraineté et de démocratie sont de plus en plus heurtées et conflictuelles, accréditer un tel personnage reviendrait à cautionner les dérives des régimes autoritaires et autocratiques qui sévissent encore en Afrique et particulièrement au Togo, et desquels les peuples cherchent à s'émanciper. De plus, une telle accréditation est de nature à renforcer l'idée répandue dans l'opinion que pour ses intérêts, la France prend toujours le parti des dictateurs que des peuples.

Au regard de tout ce qui précède et surtout de la gravité des faits ci-dessus relevés, CODITOGO invite formellement le Gouvernement français à récuser la nomination du Colonel Ouro-Koura Tchagara AGADAZI comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République togolaise près la République française.

Dans l'espoir que notre lettre retiendra votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Pour CODITOGO,

Raphaël GBADOE
Coordinateur général

Ministère des Affaires Étrangères
Accueil Quai d'Orsay

21 FEV. 2025

COURRIER ARRIVÉ

Ampliations :

- Palais de l'Élysée,
- Groupes parlementaires à l'Assemblée nationale française et au Sénat,
- Médias.